

L'obligation scolaire

C'EST la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire qui a instauré l'obligation scolaire pour tous les enfants âgés de six à treize ans. Elle a été étendue depuis à seize ans. Cette disposition s'applique à tous, mais elle entraîne bien évidemment des conséquences très différentes pour les collectivités locales qui doivent construire et entretenir les écoles. Les charges financières les plus importantes pèsent sur celles dans lesquelles les jeunes – et donc la population scolaire – sont en très grand nombre. Pour elles, la nécessité d'assurer la scolarité des enfants dans les meilleures conditions possibles se traduit par des actions supplémentaires dont elles assument le coût pratiquement seules.

C'est le cas à Grigny, la ville la plus jeune de l'Essonne. Avec près de 800 naissances par an, elle doit faire face à de lourdes dépenses concernant non seulement la petite enfance, mais aussi le scolaire et le périscolaire. Pour ne prendre qu'un exemple, alors que la ville voisine de Viry-Châtillon compte 31 500 habitants contre 26 100 officiellement recensés à Grigny selon l'INSEE, ce sont 1 400 élèves de plus qu'à Viry-Châtillon qui sont scolarisés en maternelle

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'AGENTS équivalent temps plein
Crèche familiale, crèche collective, multiaccueil "La Caravelle", 2 haltes jeux, relais assistantes maternelles, Lieu Passerelle, entretien et restauration			101
PETITE ENFANCE	3 046 046 €	187 222 €	101
personnel plein temps (Atsem, agents d'entretien, de restauration)	4 467 305 €		150
101 agents temps partiel (animateurs, intervenants contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), intervenants sportifs, culturels, Maison des enfants et de la nature)	770 000 €		34
frais de fonctionnement des écoles		844 000 €	
fournitures, jouets, livres, cadeaux		304 100 €	
alimentation		1 200 000 €	
EDUCATION	5 237 305 €	2 348 100 €	184
Centres de Loisirs maternels et élémentaires, accueils de proximité : 34 agents	947 550 €	10 475 €	17
personnel service enfance	230 200 €		6
Séjours d'été+mini séjours		206 190 €	
ENFANCE	1 177 750 €	216 665 €	23
Total dépenses de personnel	9 461 101 €		
Total dépenses de fonctionnement		2 751 987 €	
TOTAL GENERAL	12 213 088 €		308

et en primaire dans les établissements de Grigny. Cela représente des groupes scolaires supplémentaires à faire fonctionner à la charge de la com-

mune. Mais si l'éducation est bien nationale, la solidarité, elle, ne l'est toujours pas. Pour allouer aux municipalités les crédits nécessaires, il n'existe

toujours aucune loi particulière qui prenne en compte le fait que plus il y a de jeunes dans une ville, plus celle-ci doit concentrer ses efforts sur

la construction, le fonctionnement et l'entretien des crèches, des centres de loisirs et des écoles.

Les efforts de gestion engagés par la ville vont se poursuivre et s'amplifier

Depuis plusieurs années, la municipalité a engagé un travail de fond sur les économies de gestion. Cette démarche s'est traduite tout d'abord par une baisse des coûts énergétiques et de maintenance des réseaux d'eaux pluviales sur les nouveaux bâtiments publics (écoles, gymnases, crèches...). Cela a permis de réduire le coût des dépenses de fonctionnement de ces bâtiments de 45,1 % alors que dans le même temps le patrimoine communal est passé de 81 000 M2 à 110 000 M2. Au niveau de l'informatique, les dépenses ont été stabilisées malgré un nombre croissant d'ordinateurs. Enfin, concernant la gestion du parc de véhicules de la mairie, la maîtrise des coûts d'entretien et d'assurances, de carburant et le renouvellement de la flotte ont permis de réduire les dépenses d'au moins 8 %.

De nouveaux efforts

Un travail est en cours pour réduire la consommation de papier et de cartouches d'encre. Les imprimantes individuelles seront supprimées et les ordinateurs seront reliés directement aux photocopieurs pré-programmés pour des copies recto-verso. On estime que ces mesures permettront d'économiser 27 000 €.

Sur la téléphonie mobile (portables), les forfaits seront mieux adaptés aux missions des services. Economies prévues : 12 000 €.

Côté téléphonie fixe, une étude est en cours pour installer de la fibre optique entre les différents équipements municipaux. Cette mesure permettra de renégocier à la baisse (de l'ordre de 180 000 €) les contrats d'abonnements avec les opérateurs en téléphonie.

L'optimisation de la gestion des véhicules se poursuit. L'étude en cours permet d'envisager un gain de 30 000 € ; notamment grâce à l'achat de véhicules propres et une meilleure utilisation des véhicules. D'autres études sont également en cours, notamment sur le chauffage et l'éclairage des bâtiments.

Un collectif d'agents communaux est créé



Avec la décision du Préfet de réduire de 500 000 € le fonctionnement des services et de 480 000 € les dépenses de personnel, il n'en fallait pas moins pour déclencher l'exaspération des agents communaux. Pour eux, s'il est certes nécessaire de bien gérer l'argent public, cela ne doit pas se traduire par la réduction des moyens mis au service des habitants. Rassemblés en Assemblée Générale, le jeudi 8 octobre,

avec leurs collègues de la communauté d'Agglomération «les Lacs de l'Essonne», ils ont décidé de s'organiser et d'agir pour défendre le service public communal et la réponse aux besoins des habitants. Ils demandent au Préfet qu'il accepte enfin de se mettre autour d'une table car ce n'est pas la municipalité qui peut régler seule le manque de ressources.

grigny91sepubliccanalblog.com